

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 10 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane**

NOR : AFSZ1430705A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 octobre 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guyane, au titre du *b* du 2° de l'article D. 1432-15 (I) (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Marc MATHIEU, suppléant, désigné par le Mouvement des entreprises de France, en remplacement de M. Renaud MORTEMARD DE BOISSE.

Le reste sans changement.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 septembre 2014.

MARISOL TOURAINE